

INFORMATIONS SANITAIRES

9 juin 1995

Vol. 8 - N° 20

Sommaire

Maladie de Newcastle en Namibie	55
Stomatite vésiculeuse aux Etats-Unis d'Amérique	56
Fièvre aphteuse en Israël	57

MALADIE DE NEWCASTLE EN NAMIBIE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 7 juin 1995 du Docteur J.J.H. Shaw, directeur des services vétérinaires, ministère de l'agriculture, des eaux et du développement rural, Windhoek :

S. R. - 2 N° 2

Date finale de la période du rapport précédent : 31 mai 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [19], 53).

Date finale de la période du présent rapport : 7 juin 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 18 mars 1995.

Nombre de foyers distincts depuis le début de 1995 : trois (3).

Identification géographique du nouveau foyer :

3/95. "Ozondje" (municipalité d'Omaruru) (21° 23' S - 15° 55' E).

Détails relatifs au nouveau foyer :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
3/95	avi	13	...	13	0	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : poulets de basse-cour.

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : d'autres foyers ont été signalés dans cette région mais n'ont pas été confirmés.

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : vide sanitaire de la ferme atteinte. Tous les détenteurs d'oiseaux présents dans cette région sont invités à vacciner leurs animaux.

*
* *

STOMATITE VÉSICULEUSE AUX ÉTATS-UNIS D'AMÉRIQUE

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 7 juin 1995 du Docteur L.J. King, administrateur adjoint du Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire, ministère de l'agriculture, Washington :

S. R. - 2 N° 1

Date finale de la période du rapport précédent : 30 mai 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [19], 54).

Date finale de la période du présent rapport : 6 juin 1995.

Date présumée de l'infection primaire : 24 mai 1995.

Nombre de foyers distincts depuis le début de 1995 : deux (2).

Identification géographique du nouveau foyer :

2/95. Tome, comté de Valencia, au centre de l'Etat du Nouveau-Mexique (35° N - 107° O).

Détails relatifs au nouveau foyer :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
2/95	equ	1	1	0	0	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : le foyer ne comprenait qu'un cheval, pour l'équitation de loisir.

Diagnostic :

A. Conclusions actualisées sur la nature de l'agent en cause : virus New Jersey.

B. Commentaires relatifs au diagnostic : le virus a été isolé sur culture cellulaire au Laboratoire national des Services vétérinaires à Ames (Iowa).

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : ce foyer se trouve à 300 km au nord du foyer n° 1/95. On en ignore l'origine.

Mesures prises par le Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire:

1. Toutes les écuries atteintes ou suspectes sont mises en interdit par l'Etat du Nouveau-Mexique. Aucun déplacement d'animal n'est autorisé vers ou à partir des écuries atteintes.
2. Dans le sud du Nouveau-Mexique, tous les rodeos, concours et autres manifestations équestres sont annulés jusqu'à nouvel ordre.
3. Une force d'intervention a été mise sur pied grâce à la coopération entre l'Etat du Nouveau-Mexique et l'Administration fédérale. Elle se compose de vétérinaires entraînés au diagnostic des maladies exotiques, de personnel de terrain et d'un encadrement administratif, communiquant entre eux par liaison télématique. Cette force d'intervention est basée à Las Cruces, au Nouveau-Mexique.
4. Les agents sanitaires de l'Etat et du comté ont entrepris une lutte contre les vecteurs.
5. L'identification des vecteurs et des recherches à leur propos ont débuté en coordination avec le Service de recherche agricole.
6. Les déplacements de chevaux, de bovins, de moutons, de chèvres et de porcs entre les Etats et à l'intérieur des Etats sont soumis aux exigences du *Code zoo-sanitaire international* de l'OIE (article 2.1.2.6). L'introduction, dans une zone indemne, d'un animal provenant d'une zone infectée, est soumise par les Services vétérinaires à la présentation d'un certificat sanitaire attestant que l'animal:
 - a. ne présentait, le jour de son chargement, aucun signe clinique de stomatite vésiculeuse ;
 - b. est resté, au cours des 21 jours précédents ou depuis sa naissance, dans une exploitation où aucun cas de stomatite vésiculeuse n'a été constaté officiellement pendant cette période.

7. Des comités consultatifs spécialisés en matière d'équidés et de bovins ont été créés pour formuler des recommandations visant à empêcher la propagation de la maladie. Ces comités se composent d'experts techniques de l'Administration fédérale, de l'Administration de l'Etat, et du secteur privé.
8. Une vaste campagne d'information a été lancée ; elle comprend la distribution de notes d'information, de brochures, de messages d'alerte, et de communiqués de presse dans les Etats de l'Ouest des Etats-Unis et au niveau fédéral. En outre, les secteurs professionnels concernés par les espèces équine, bovine, ovine et porcine (vétérinaires et producteurs) travaillent étroitement avec le Service d'inspection vétérinaire et phytosanitaire pour diffuser des informations sur les symptômes, l'épidémiologie et les mesures de prophylaxie de la stomatite vésiculeuse.

*
* *

FIÈVRE APHTEUSE EN ISRAËL

Traduction du texte d'une télécopie reçue le 7 juin 1995 du Professeur A. Shimshony, directeur des services vétérinaires et de la santé animale, ministère de l'agriculture, Beit Dagan :

S. R. - 2 N° 1

Date finale de la période du rapport précédent : 17 mai 1995 (voir *Informations sanitaires*, 8 [17], 47).

Date finale de la période du présent rapport : 7 juin 1995.

Nombre de foyers distincts depuis le début de 1995 : trois (3).

Identification géographique du nouveau foyer :

3/95. Shomera, district d'Acre (Acco), à 500 mètres de la frontière avec le Liban.

Détails relatifs au nouveau foyer :

N°	Espèce	Nbre d'animaux présents dans le foyer	Nombre de cas	Nombre de morts	Nombre d'animaux détruits	Nombre d'animaux abattus
3/95	bov	80	50	0	0	0

Commentaires concernant l'effectif atteint : bovins à l'engrais, vaccinés pour la dernière fois en juillet 1994.

Commentaires relatifs au diagnostic : le virus de type O₁ a été identifié à l'Institut vétérinaire Kimron par isolement, fixation du complément, épreuve ELISA et réaction en chaîne par la polymérase (PCR).

Commentaires concernant, à ce jour, l'épidémiologie de la maladie : ce foyer semble avoir un lien avec le foyer n° 2/95 (à Fasuta, à 3 km de Shomera).

Mesures de prophylaxie adoptées au cours de la période objet du présent rapport : mise en interdit du troupeau atteint ; mise en place d'une zone de protection et d'une zone tampon autour du foyer. Des restrictions s'appliquent aux transports d'animaux dans tout le district d'Acre. Revaccination en anneau avec du vaccin O₁.

*
* *

Les désignations utilisées dans cette publication et la présentation des données qui y figurent n'impliquent de la part du Bureau central de l'Office international des épizooties aucune prise de position quant au statut juridique des pays et territoires cités, ou de leurs autorités, ni quant au tracé de leurs frontières ou limites.

Les données publiées proviennent, sauf indication contraire, des déclarations que les Administrations vétérinaires de ces pays ou territoires ont faites au Bureau central de l'Office international des épizooties.